

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un décembre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil municipal se sont réunis, à la salle du Cercle Olivier de Clisson à Clisson, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Xavier Bonnet, Maire.

Étaient présents

M. Xavier Bonnet, M. Christian Peulvey, Mme Véronique Jousset, Mme Marie-Gabrielle Carré, M. Philippe Bretaudeau, Mme Anne Leroy, M. Bernard Bellanger, M. Domlnique Pollane, Mme Blandine Elain, M. Laurent Maldelar, M. Jean-Pierre Landreau, M. Christophe Butruille, Mme Christelle Amiaud, Mme Patricia Mary, Mme Alexia Pirois, Mme Sonia Sanchez, Mme Séverine Blanloeil, M. Thomas Hay, M. Cyrille Paquereau, Mme Marie-Claude Bailliard, Mme Laurence Mamias, M. Yves Mignotte, M. Eric Betschart, M. Franck Nicolon, M. Thibault Morizur, Mme Gaëlle Romi.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient absents excusés :

Mme Laurence Luneau (procuration à M. Xavier Bonnet), M. Benoît Payen (procuration à M. Christian Peulvey), Mme Lamia Bacher (procuration à Mme Gaëlle Romi).

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à la nomination d'un secrétaire.

Secrétaire de séance : M. Thomas Hay

Date de la convocation : 15 décembre 2023

Nombre de membres en exercice : 29

Présents: 26

Excusés: 3

Absents: 0

Votants: 29

ADMINISTRATION GENERALE FINANCES

Décisions budgétaires

 Centre communal d'action sociale – financement du projet « extension / réhabilitation de l'EHPAD Jacques Bertrand et création d'une résidence autonomie » – Caisse de mutualité sociale agricole – proposition de prêts – avis conforme

Monsieur le Maire expose les faits.

En 2018, le Centre communal d'action sociale (CCAS) s'est engagé dans un projet structurant en faveur des personnes âgées en lançant un concours de maîtrise d'œuvre relatif à la création d'une résidence autonomie de 20 logements et à l'extension / réhabilitation de l'EHPAD 'Jacques Bertrand' (55 logements).

Le projet est aujourd'hui entré dans sa phase opérationnelle (commencement des travaux en mars 2023).

Ce projet est porté par le CCAS qui est le propriétaire des bâtiments actuels de l'EHPAD et du foncier sur lequel les travaux d'extension et de création de la résidence autonomie sont prévus.

Il est à noter qu'afin de financer les travaux de construction et de réhabilitation, il convient de recourir à l'emprunt pour couvrir partiellement le besoin de financement (pour rappel, l'estimatif total du projet s'élève à 9,3 millions d'euros TTC).

Dans ce contexte, des financeurs potentiels ont été sollicités. Il ressort de ces échanges la décision de retenir les propositions transmises par la Banque des territoires et la MSA.

La proposition de la Caisse de mutualité sociale agricole (MSA) de Loire-Atlantique – Vendée, constituée de deux prêts de 100 000 €, se décompose comme suit :

- 100 000 € au titre de la construction de la résidence autonomie pour une durée de 10 ans, taux fixe annuel de 1%, selon des échéances constantes,
- 100 000 € au titre de l'extension de la résidence 'Jacques Bertrand' pour une durée de 10 ans, taux fixe annuel de 1%, selon des échéances constantes.

Monsieur le Maire propose d'émettre un avis conforme au recours par le CCAS aux deux emprunts présentés ci-avant.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-34,

VU les lettres d'accord de prêt transmises par la Caisse de mutualité sociale agricole de Loire-Atlantique - Vendée,

VU l'avis émis par la commission 'finances, administration générale, développement économique et prospective territoriale', réunie le 14 décembre 2023,

Après en avoir délibéré, À la majorité (28 votes pour et 1 abstention),

VALIDE les conditions des deux prêts proposés par la MSA au CCAS telles qu'elles sont décrites dans la présente délibération et ses annexes,

EMET un avis conforme à la contractualisation de deux prêts de 100 000 € par le Centre communal d'action sociale auprès de la Caisse de mutualité sociale agricole de Loire-Atlantique – Vendée au titre des travaux de construction d'une résidence autonomie et d'extension / réhabilitation de l'EHPAD 'Jacques Bertrand',

DIT que la présente délibération sera transmise au comptable public assignataire, au Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale et à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

Thomas HAY Secrétaire de séance Xavier Bonnet Maire

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de :

- sa télétransmission en Préfecture de Nantes le

2 6 DEC. 2023

- son affichage le

2 7 DEC. 2023

Accusé de réception en préfecture 044-214400434-20231221-DEL-231210-DE Date de télétransmission : 26/12/2023 Date de réception préfecture : 26/12/2023